

| Direction |
|--------------|
| Compte-rendu |

1. N° 21 mai 2019 VERSION 1 - REDACTION

A.G. du 21 mai 2019

Date de diffusion 3 décembre 2019

QUALITEVET

CONSEIL D'ADMINISTRATION + ASSEMBLEE GENERALE

MARDI 21 MAI 2019

PRESENTS

Jacqueline BASTIEN – SNGTV
Corinne BISBARRE – CNOV
Gilles BOURDOISEAU – VETAGROSUP
Christophe BRARD – SNGTV
Thierry CHAMBON – SNVEL
Pascal FANUEL – CNOV

Guy HANNOTTE – QUALITEVET
Laurent MANGOLD – QUALITEVET
Djérène MASO - ENVA
Fanny RALAMBO – ENV TOULOUSE
Jean François ROUSSELOT – AFVAC
Claire SCICLUNA – AVEF

ABSENTS REPRESENTES

Isabelle CHMITELIN – ENV Toulouse représentée par Christophe DEGEURCE représenté par Eric GUAGUERE – AFVAC représenté par Jacques GUERIN – CNOV Laurent PERRIN – SNVEL Fanny RALAMBO Directrice adjointe Djérène MASO Jean François ROUSSELOT Pascal FANUEL Thierry CHAMBON

ABSENTS EXCUSES

Claude BEATA – ZOOPSY
Samuel BOUCHER – SNVECO
Patrick BOURDEAU – ONIRIS
Françoise BUSSIERAS – SNVEL
Dominique BUZONI-GATEL - ONIRIS
Jean-Yves GAUCHOT - FSVF
Ghislaine JANÇON – CNOV

Corinne JAUREGUY – SNVECO
Stéphane LARRECHE – DGAL
Charles François LOUF – AVEF
Nathalie MARLOIS – ZOOPSY
Vanessa NETO – VETAGROSUP
Emmanuelle SOUBEYRAN – VETAGROSUP
Philippe ULMER – Service Santé des Armées

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | 1. N° 21 mai 2019 |
|---------------------|--------------------------------------|
| Compte-rendu | VERSION 1 - REDACTION |
| A.G. du 21 mai 2019 | Date de diffusion 3 décembre 2019 |

Début de la réunion 14 h 15

I. <u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>

1. Rapport moral - J.F. Rousselot

Le Président lit son rapport moral qui est adopté à l'unanimité.

2. Information : changement de trésorier

Extrait des Statuts de QUALITEVET : « Le Conseil d'Administration élit, à la majorité simple, parmi ses membres, pour une durée de trois ans, un bureau ainsi composé : un Président, un Secrétaire Général, un Trésorier. Les membres du bureau sont élus au titre de leur institution professionnelle parmi l'AFVAC, l'AVEF, le CNOV, la SNGTV, le SNVEL et la FSVF »

Le changement de représentant du SNVEL au poste de trésorier est acté.

Le Docteur vétérinaire Françoise BUSSIERAS remplace le Docteur vétérinaire Laurent PERRIN au poste de trésorière de QUALITEVET.

3. <u>Bilan Financier – Françoise BUSSIERAS</u>

• Le point sur le règlement des cotisations

Cotisations restant à régler : SNGTV et CNOV ; Christophe BRARD (pour la SNGTV) et Corinne BISBARRE (pour le CNOV) se chargent de contrôler avec les comptables respectifs de chaque organisation.

ONIRIS : ne règle plus la cotisation à QUALITEVET depuis 2016. Il convient de comprendre les raisons de cette absence de règlement : Fanny RALAMBO s'en entretiendra avec la directrice d'ONIRIS, Mme BUZONI ; Thierry CHAMBON en parlera avec Marc GOGNY, ainsi que Corinne BISBARRE qui doit le joindre pour d'autres missions.

ENVA : n'apparaît pas dans les relevés de règlement des cotisations ; elle est cependant invitée et participe à nouveau aux CA et aux AG depuis quelques années. Pour cette réunion, elle s'est faite représenter par Mme Djérène MASO, directrice adjointe du ChuvA-AC, qui est munie d'un pouvoir de représentation de Monsieur Christophe DEGEURCE, Directeur.

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | |
|--------------|--|
| Compte-rendu | |

1. N° 21 mai 2019 VERSION 1 - REDACTION

A.G. du 21 mai 2019

Date de diffusion 3 décembre 2019

En l'absence de Françoise BUSSIERAS le bilan financier est repoussé à la prochaine réunion.

Montant de la cotisation annuelle

La trésorière a demandé que soit envisagée la possibilité de différencier les cotisations annuelles en les augmentant de 1 euros par an pour les différencier. Les appels de cotisations sont en effet envoyés au début du quatrième trimestre de l'année précédant l'appel, afin que la dépense puisse être inscrite au budget des écoles vétérinaires ; en conséquence de quoi certaines organisations paient leur cotisation en avance, d'autres oublient l'appel et les paient avec du retard (exemple du CNOV et de la SNGTV) ; la trésorière explique avoir quelques difficultés à identifier à quelle année le règlement doit être attribué.

D'une façon générale, l'ensemble des organisations professionnelles sont à jour de leur cotisation chaque année, et l'historique des règlements permet de savoir quelle cotisation est mise en règlement; la problématique ne touche donc que les 4 écoles vétérinaires.

Il est décidé:

- De garder la cotisation stable à 600 euros ;
- D'envoyer les appels en octobre N-1;
- D'envoyer un rappel en janvier N;
- De tenir à jour un annuaire des trésoriers des organisations afin de les joindre en cas de problème (travail à la charge du SG QUALITEVET).

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | 1. N° 21 mai 2019 |
|---------------------|--------------------------------------|
| Compte-rendu | VERSION 1 - REDACTION |
| A.G. du 21 mai 2019 | Date de diffusion 3 décembre 2019 |

II. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Validation du compte-rendu du CA du 19 Novembre 2019

Le compte rendu du Conseil d'administration du 19 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Problématique de la toxoplasmose :

Cette problématique a été abordée lors du dernier CA de QUALITEVET : en cas de séroconversion durant une grossesse, l'employeur vétérinaire est souvent reconnu comme responsable et traduit en justice.

Des arguments scientifiques démontrés permettent aux confrères de mieux se défendre : il faudrait mettre à disposition des vétérinaires impactés, et de leurs avocats en charge de les défendre, une base de données regroupant ces arguments scientifiques.

Tout en ayant conscience que la solution passe par une mise en arrêt maladie de la salariée.

Il s'agit là d'un dossier qui concerne la défense de la profession et des professionnels employeurs : dossier qui entre donc plus dans le champ de compétences du SNVEL que dans celui de QUALITEVET.

Thierry CHAMBON, représentant du SNVEL, se charge d'interroger le SNVEL sur les éventuelles actions à mener, ainsi que Patrick BOUDEAU, d'ONIRIS, qui a autrefois réalisé une enquête sur le problème.

• Problématique des anticancéreux :

L'AFVAC n'a pour l'instant pas été interrogée ; Jean François ROUSSELOT s'en charge

2. Guide de bonnes pratiques du médicament vétérinaire (GBPMV)

Le référentiel a été revu en 2015, juste avant la mise en ligne du GBPMV sur le site de QUALITEVET. Depuis, il y a eu des évolutions réglementaires ; certaines questions méritent d'être relues et doivent évoluer.

Il faut constituer un groupe de travail :

- La structure du guide devra être respectée dans les mises à jour ;
- On peut ajouter des éléments nouveaux dans les fiches, comme les données spécifiques à la médecine équine, bien que la plupart des fiches soient communes à toutes les espèces.

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | | |
|--------------|--|--|
| Compte-rendu | | |

1. N° 21 mai 2019 VERSION 1 - REDACTION

A.G. du 21 mai 2019

Date de diffusion 3 décembre 2019

Seules quelques fiches doivent faire valoir des particularités d'espèces et différencier canine / rurale / équine ;

- Les modifications sont assez simples à faire et peuvent être faites en autonomie par le groupe de travail (Jérôme DEFACHELLES dispose des compétences pour aider à le faire) ;
- Sans doute faudra-t-il interroger PROXYM sur le process à appliquer pour faire la mise à jour.
- ⇒ Jacqueline BASTIEN contacte PROXYM et demande le budget nécessaire (réécriture, secrétariat, prestation informatique).

Constitution du groupe de travail :

<u>Pilote du groupe</u>: Jacqueline BASTIEN pour la SNGTV ;

Claire SCICLUNA (AVEF) et Jean François ROUSSELOT (AFVAC). Ces derniers demandent à Sébastien PERROT (ENVA) de participer au groupe.

Pour les relectures : Jacqueline BASTIEN / Jean François ROUSSELOT / Claire SCICLUNA / Fanny RALAMBO (ENVT) / Laurent MANGOLD (AVEF) / Pascal FANUEL demande à Bruno NAQUET pour le CNOV / Thierry CHAMBON demande à Eric LEJEAU pour le SNVEL.

Les relecteurs travaillent en bénévolat.

Traditionnellement les fiches ont toujours été transmises à l'Anses pour relecture.

Mise en place - Budget:

Le groupe doit faire une estimation en nombre de jours de travail ; le bureau prend la décision ensuite d'inscrire la dépense au budget.

⇒ Le CA délègue au bureau la mission d'étudier la proposition du groupe ; de voter la dépense et de l'inscrire au budget.

✓ Phytothérapie

La phytothérapie ne fait actuellement pas partie du GBPMV. Il serait peut-être intéressant de faire des ajouts car une réglementation existe en la matière. Un gros travail serait à faire, avec des listes potentielles de produits avec ou sans LMR (avec documentation), ainsi que ceux à ne pas utiliser. Il existe un guide des bonnes pratiques des préparations extemporanées en cabinet. On pourrait mettre en annexe une fiche sur l'aromathérapie et la phytothérapie.

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | 1. N° 21 mai 2019 |
|---------------------|--------------------------------------|
| Compte-rendu | VERSION 1 - REDACTION |
| A.G. du 21 mai 2019 | Date de diffusion 3 décembre 2019 |

Il faut prévoir :

- ⇒ Rappel du cadre réglementaire ;
- ⇒ Uniquement faire figurer la législation actuellement applicable (dont la loi sur la cascade);
- ⇒ Distinguer les 2 aspects préparation et prescription.

Démarche Qualité de reconnaissance officielle de conformité au GBPMV

La reconnaissance de cette conformité a été déléguée à la SNGTV et Pierre SANS a pris la présidence du comité de pilotage. Actuellement, environ 16 à 17 structures sont entrées dans la démarche de conformité.

On constate de gros mouvements dans les structures d'exercice vétérinaire, avec un accroissement de taille de celles-ci (jusqu'à 9 sites!).

11 structures ont été auditées cette année ; 2 n'ont pas été validées.

Il y aura nécessité de réactualiser les documents ; il faudra aussi trouver un nouvel auditeur.

Impact de cette reconnaissance :

Il y a eu un cas pour lequel un producteur a été choisi par un distributeur du fait que la structure vétérinaire intervenant chez ce producteur était entrée dans la démarche. La démarche peut donc potentiellement influencer un accès à certains marchés.

La démarche peut aussi aider en cas d'inspection de la pharmacie, car tous les contrôleurs connaissent le GBPMV et le travail de mise en conformité.

Cette démarche est volontaire, elle apporte une garantie en matière d'organisation, en particulier dans les structures multisites et dans les filières hors-sol, où elle permet de sécuriser la gestion du médicament.

3. Groupe de travail « Analyses biologiques » - Guy HANNOTTE

Le compte rendu du 19 novembre 2018 reprend l'historique et les buts recherchés par le groupe de travail. Une réunion a eu lieu ce matin, et certains points ont été abordés :

• Tests rapides à orientation diagnostique (TROD)

Ces tests seront pris en compte dans le guide car ils font l'objet d'un développement important à l'heure actuelle. Leur nombre est élevé et va progresser (biochimie, infectiologie, toxicologie); le praticien doit disposer de critères de choix et pouvoir éliminer ceux qui ne disposent pas des qualités requises pour ce type d'examen; il doit aussi être renseigné de façon précise sur leurs conditions d'utilisation (conservation au frais ou non; à faire sur plasma, sérum ...témoins de péremption).

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction |
|--------------|
| Compte-rendu |

1. N° 21 mai 2019 VERSION 1 - REDACTION

A.G. du 21 mai 2019

Date de diffusion 3 décembre 2019

Peu de TROD ont obtenu à ce jour une validation clinique officielle. La problématique existe aussi en médecine humaine malgré la réglementation sur les dispositifs médicaux.

Ces TROD seront donc abordés en traitant leurs limites d'utilisation, critères de qualité ainsi que la responsabilité de l'utilisateur vétérinaire envers ses clients en matière de diagnostic lorsqu'il utilise ces tests ... ceci en gardant un esprit critique.

- ⇒ Une liste de critères de choix sera établie.
- ⇒ La question étant pour le praticien, de pouvoir identifier quel est le meilleur test, ou du moins le moins mauvais.
- ⇒ La législation européenne sera abordée.

- Externalisation des analyses de laboratoire vers une structure / laboratoire spécialisé

Un focus sera fait sur l'identification de critères d'externalisation permettant au praticien de faire confiance à un laboratoire externe ; la question est transversale mais importante :

- Références bibliographiques et système documentaire ;
- Agrément, accréditation ;
- Valeurs ajoutées de ces analyses ;
- Domaines de compétences privilégiés ;
- Garanties :
- Communication avec les praticiens.

- Bactériologie

La bactériologie abordera le pré-analytique (causes d'erreurs dans le prélèvement et son acheminement), l'état des lieux en matière de technologie afin d'éclairer le praticien sur le choix d'une analyse (apport de bactériologie moléculaire en alternative à la bactériologie classique).

Les autres points en développement ont pour objectif d'orienter et d'aider le vétérinaire sur son choix en matière d'analyse au sein de l'établissement de soins ; ou « Comment peut-on faire de la bactériologie en établissement de soins vétérinaire ? » :

- Quelles sont les techniques de bactériologie rapide pouvant être mises en place facilement dans un établissement de soins ? leurs limites d'utilisation ?
- Quelles sont les conditions de mise en place et de fonctionnement d'un laboratoire de bactériologie ?
- Quels sont les critères de confiance à retenir dans l'offre des fabricants ?
- Quelles sont les responsabilités du vétérinaire, vis-à-vis du personnel et du diagnostic?
- Comment réaliser un antibiogramme au sein d'un établissement de soins vétérinaire ?
- Le cas particulier des analyses de lait sera abordé :

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | 1. N° 21 mai 2019 |
|---------------------|--------------------------------------|
| Compte-rendu | VERSION 1 - REDACTION |
| A.G. du 21 mai 2019 | Date de diffusion 3 décembre 2019 |

→ Le principe étant de mettre en garde le vétérinaire, de l'aider à bien évaluer le rapport bénéfice/risque de la réalisation technique d'une analyse.

- Fiches nouvelles

De nouvelles fiches seront rédigées, et de nouvelles personnes ont été sollicitées :

- o PCR
- o Coprologie des bovins / des équins et des carnivores ;
- o Parasitologie des bovins et équins ;
- o Dermatologie canine.

La difficulté du travail a été de trouver les bons partenaires afin de les faire travailler en bonne cohérence, avec une vision commune du travail à réaliser ; c'est désormais le cas et les interlocuteurs sont identifiés.

Le groupe peut apporter une aide à la mise en place d'une réglementation générale sur la biologie vétérinaire. Celle-ci est déjà en partie fixée réglementairement par la mise en place des cahiers des charges des établissements de soins vétérinaires, qui impose l'équipement pour certaines analyses bien définies.

La date de remise du travail est estimée à 2020.

L'objectif de ces travaux, *in fine*, est de définir les écueils à éviter et de déterminer jusqu'où aller dans son domaine de compétences. Ce guide doit être vu par les vétérinaires comme une aide et non une contrainte ; il doit apporter l'information mais ne pas être un recueil de textes législatifs.

4. Groupe de travail « Hygiène » - Laurent MANGOLD

Plus des trois quarts du travail est désormais réalisé.

Les 14 fiches sont écrites ; les 9 affichables aussi ; ces documents sont au stade du bétatestage et les dernières réponses / commentaires sont arrivées ce matin : les remarques restent à inclure. Une fiche de bibliographie sera ajoutée pour permettre aux lecteurs qui le désirent d'aller plus loin

La préface du guide doit être rédigée par Laurent MANGOLD.

• Le groupe en est à la réalisation du maquettage :

- Un devis est reçu et finalisé;
- Un autre a été demandé;
- Les différences étant importantes, un 3 ème sera demandé (proposition est faite par la SNGTV de contacter Alexandre GIRARD du Bulletin des GTV, ou la Dépêche vétérinaire).

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | 1. N° 21 mai 2019 |
|---------------------|--------------------------------------|
| Compte-rendu | VERSION 1 - REDACTION |
| A.G. du 21 mai 2019 | Date de diffusion 3 décembre 2019 |

• Fiche communication grand public? « Valeurs communicantes »

Cette fiche a soulevé beaucoup d'interrogations et d'échanges au sein du groupe de travail. Pour l'exercice canin et équin, il apparait utile d'expliquer avec simplicité aux clients les règles d'hygiène élémentaires qui protègent santé humaine et santé animale.

• Mode de diffusion à la profession

La mise à la disposition des vétérinaires se fera selon trois phases, réparties au fil du temps et selon les moyens financiers accordés :

- 1 ère phase: les fiches seront téléchargeables en format PDF sur le site de QUALITEVET;
- 2 ème phase: le groupe étudiera la possibilité d'une édition papier, puis de réalisation de fiches plastifiées, sur demande individuelle des vétérinaires qui le désirent, et moyennant un règlement par celui-ci (frais de plastification / acheminement);
- <u>3 ème phase</u>: il faudrait envisager la mise en forme des fiches sous format HTLM, ainsi que la reprise de la fiche 14 (autoévaluation) sous un format plus interactif, car ce sera certainement la fiche d'entrée dans le guide.

Objectifs

Finalisation à l'automne 2019;

Puis promotion dans les différents congrès ; un espace-temps a déjà été réservé au prochain congrès de l'AVEF.

• Et ensuite ? promotion / communication

Les fiches vont être finalisées et mises en ligne sur les sites des organisations professionnelles et de QUALITEVET.

- Que se passera-t-il ensuite ? on peut craindre que ce travail soit sous exploité :
 - Les affichables devront pouvoir être édités sous forme plastifiée pour être affichés à titre d'exemple et présentés dans les différents congrès.
 - L'écrit devrait être complété par des conférences, des présentations dans ces mêmes congrès. Il faudrait donc prévoir un plan de communication, en rappelant et en revenant aux deux enjeux majeurs que sont l'antibiorésistance et les maladies nosocomiales;

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | |
|--------------|--|
| Compte-rendu | |

1. N° 21 mai 2019 VERSION 1 - REDACTION

A.G. du 21 mai 2019

Date de diffusion 3 décembre 2019

- Pendant une période donnée, l'ensemble des organisations professionnelles devront utiliser leurs newsletters et tous leurs supports de communication pour en faire la promotion: Il faut « marteler » l'information par tous les moyens nécessaires;
- L'application « Vétoapp » pourrait être utilisée. Idem pour « OrdreVéto ».;
- Au niveau des quatre écoles, un groupe sera chargé de la promotion de la qualité;
 ces guides peuvent entrer dans cette promotion;
- Il faudrait prévoir un retour des vétérinaires qui les utiliseront : il faudra donc définir une méthode de travail pour récupérer les retours et les analyser.

- Sponsoring?

- La fiche sur le lavage des mains de la FECAVA avait été éditée et envoyée à tous les adhérents aux frais de l'AFVAC. Les frais sont importants.
- Les fiches plastifiées seront mises en vente ; un exemplaire pourrait être envoyé à chaque établissement de soin vétérinaire ? par le biais de la presse, des revues ...

5. Groupe de travail « anesthésiques volatils » - Claire SCICLUNA :

Claire SCICLUNA avait jusqu'au 1 er trimestre 2019 pour remettre la conclusion de l'enquête. Elle est dans les temps et remettra son travail sous peu.

6. <u>Projet de partenariat QUALITEVET / PREVOYANCE MEDICALE – Michel BAUSSIER – Jean François ROUSSELOT :</u>

A l'occasion d'un échange, lors du dernier congrès de l'AFVAC à Marseille entre Jean-François ROUSSELOT et Jean-Jacques FERTITTA de la MACSF, une rencontre a été organisée au siège de la MACSF afin de présenter Qualitévet et les travaux réalisés par le Dr Marie-Christine MOLL et le Dr Vétérinaire Michel BAUSSIER concernant la prévoyance médicale (Le Dr. MOLL est en charge de l'association « prévoyance médicale »). Des pistes de travaux ou d'études à réaliser conjointement.

Par exemple, le travail du Dr. Marie-Christine MOLL et de Michel BAUSSIER a porté sur un document à consulter avant toute chirurgie ou examen secondaire, de façon à faire un « check-up » permettant de vérifier que le professionnel se met dans les conditions optimales de réussite. Il va même au-delà car il liste un certain nombre d'actions à mener.

 $\frac{https://www.prevention-medicale.org/Actualites-et-revues-de-presse/Toutes-les-actualites/Veterinaire/outil-risque-chirurgie-bovine}{} \\$

L'exemple de « la chambre des erreurs » pourrait être un modèle à développer lors de congrès : il s'agit d'une salle de chirurgie en fac-similé qui comporte un certain nombre d'erreurs à détecter. Cela pourrait être un moyen de promouvoir par exemple l'hygiène ...

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |



| Direction | 1. N° 21 mai 2019 |
|---------------------|--------------------------------------|
| Compte-rendu | VERSION 1 - REDACTION |
| A.G. du 21 mai 2019 | Date de diffusion 3 décembre 2019 |

- Il faudrait alors trouver des animateurs :
- Le matériel pourrait être prêté par les centrales d'achat ;
- Il conviendrait d'inviter un expert clinicien qui animerait sous forme de cas clinique, le bilan de ses erreurs ;
- L'animation pourrait être confiée à un enseignant qui fait du « serious game » ; le budget serait en revanche important ;
- Il faudra impérativement prévoir un débriefing en fin de congrès ;
- Claire SCICLUNA, lors de la prochaine journée AVEF, devrait animer un atelier « erreurs » ; son retour d'expériences sera intéressant ;
- Le projet pourrait nous amener à animer des conférences sur les « échecs et erreurs », car il est important de créer les conditions de description par les professionnels de leurs échecs, des accidents anesthésiques par exemple...;
- Il faudrait développer une culture du retour d'expérience ; le seul témoignage ne suffit pas ;
- La démarche se met doucement en place : par exemple, une revue des décès sur le mois écoulé a été instituée au CHU de l'ENVA.

Michel Baussier devait être reçu aujourd'hui mais un problème de calendrier a repoussé son intervention à la prochaine réunion de Qualitévet. Il sera accompagné du Dr Moll.

7. Questions diverses:

Aucune question diverse n'a été soulevée.

Le prochain CA de QUALITEVET et fixé le MARDI 3 Décembre 2019,

Au siège du CNOV

Avec réunion des groupes de travail Analyses et Hygiène le matin

Fin de la réunion 16 h 5

| Rédigé par | Validé par | Approuvé par |
|------------------|-------------------------|---------------------|
| Corinne BISBARRE | Jean-François ROUSSELOT | AG et CA QUALITEVET |